

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3091>

**EN BREF N°557 : Communiqué
du SNTRS-CGT : La
vaccination est un droit pour
toute la population mondiale :
« pas de profits sur la
pandémie ! »**

Date de mise en ligne : jeudi 4 mars 2021

- PUBLICATIONS - En Bref -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué du SNTRS-CGT : La vaccination est un droit pour toute la population mondiale : « pas de profits sur la pandémie ! »

En attendant l'arrivée des vaccins censés contrôler la pandémie, les gouvernements ont mis en place des confinements qui se succèdent, quelles que soient leur forme, intensité ou durée dont l'objectif avoué est d'empêcher de surcharger les systèmes de santé et les personnels soignants. Pendant cette période, la concentration de la richesse, l'augmentation des inégalités et l'appauvrissement d'une partie de la population se sont accélérés. Face aux mécontentements croissants, des gouvernements dont celui de la France utilisent la crise sanitaire pour réduire les libertés publiques.

Les politiques d'austérité et d'abandon des services publics menées depuis de nombreuses années ont affaibli les systèmes de santé et de recherche que la pandémie a cruellement mises au jour. C'est la même logique néolibérale basée sur les partenariats public-privé qui a laissé la main aux entreprises de Big Pharma, considérées comme « inventeurs » des vaccins mis aujourd'hui sur le marché mondial. La plateforme COVAX, mise en place par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), censée fournir le vaccin aux pays les moins développés peine à obtenir financement et soutien. C'est donc Big Pharma qui impose sa loi du profit à la population mondiale.

Notre pays reçoit les doses des vaccins via des accords entre les autorités européennes et les compagnies qui les fabriquent. L'Union européenne (UE) a dépensé des sommes très importantes pour préempter ces doses sans aucune transparence sur les contrats et leurs montants. Si le vaccin est administré gratuitement en France, il est en réalité financé par la Sécurité sociale, donc par nos cotisations c'est à dire in fine l'argent des assurés. Les fonds publics français sont dilapidés en arrosant SANOFI qui verse en 2020 près de 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, abandonne le développement d'un vaccin, démantèle ses laboratoires de recherche et usines et licencie ses chercheurs. Dans le même temps le financement de la recherche fondamentale, notamment publique, en amont des avancées technologiques ne progresse pas.

La livraison des vaccins aux pays de l'UE dont la France a pris un retard inacceptable. Divers prétextes ont été avancés pour justifier l'injustifiable, dont la rénovation d'usines. Situées dans divers pays, dans et hors UE, la plupart d'entre elles font partie d'une chaîne de sous-traitance permettant aux grandes firmes capitalistes d'externaliser ce qui coûte et de gratifier les actionnaires de dividendes faramineux. C'est ainsi que devient réalité le rêve de tout capitaliste : l'entreprise sans usines et sans ouvriers.

Mais pourquoi chaque pays qui en a les moyens ne peut-il pas produire les doses de vaccins dont il a besoin ? Pourquoi la France, sixième puissance économique mondiale, est-elle réduite à attendre que Pfizer-BioNtech, Moderna ou AstraZeneca et consorts honorent les commandes passées ?

L'explication réside d'une part, dans le désengagement industriel et en R&D de Big Pharma, et, d'autre part, dans la logique du « secret des affaires » imposée par les entreprises détentrices des brevets. Car pour produire un vaccin, les données scientifiques qui ont conduit à sa conception ne suffisent pas : il faut posséder les données de la propriété intellectuelle, des brevets qui valent de l'or.

Des pays comme l'Afrique du Sud, forts de leur expérience sur les traitements anti-VIH/Sida, ont pris l'initiative de

demander à l'Organisation mondiale du commerce la levée du secret des brevets. L'instrument légal pour cela existe : ce sont des licences obligatoires ou licences d'office, qui permettent des exceptions équivalentes aux médicaments génériques. Mais la France et l'UE n'y sont pas favorables.

Des pays où la campagne de vaccination est très avancée (comme Israël), ont donné, en contrepartie, les données des personnes vaccinées à des entreprises comme Pfizer sous prétexte de faire avancer la recherche. De plus, Israël opère une discrimination supplémentaire envers les Palestiniens, mettant des obstacles à leur vaccination et foulant même, au passage, la caution impérialiste apportée par ses obligations de puissance occupante. En Afrique du Sud, le plus sûr moyen de se faire vacciner est de se porter volontaire pour participer aux essais cliniques. Et dans les pays de l'Afrique subsaharienne, l'arrivée des vaccins en nombre suffisant pour couvrir les populations n'est prévue qu'en 2023. Or, si les campagnes de vaccination ne sont pas conduites simultanément dans tous les pays du monde, la pandémie ne sera pas près de céder du terrain, les variants ne cesseront de circuler et les êtres humains de mourir.

La production industrielle des vaccins est un enjeu considérable : en France, en Europe et dans le monde, il faut une coordination publique de cette production qui ne doit pas être laissée à Big Pharma. C'est pourquoi les brevets doivent tomber dans le domaine public. Les États doivent prendre leurs responsabilités, y compris par la réquisition ou la nationalisation des moyens de production et de R&D de Big Pharma. En France, la réquisition immédiate des usines susceptibles de participer à cette production est impérative. Voilà le contenu d'une loi de réelle urgence sanitaire, en lieu et place de « l'État d'urgence sanitaire », véritable instrument de restriction des libertés publiques et de marginalisation des instances démocratiques.

Le SNTRS-CGT, syndicat de la recherche publique, est particulièrement attentif à ce que les connaissances et les avancées scientifiques ne soient pas accaparées à des fins de profits privés. La CGT, fidèle à sa tradition internationaliste, est partie prenante de l'initiative citoyenne européenne (ICE) depuis son lancement. C'est pourquoi nous appelons les personnels à soutenir la pétition intitulée « pas de profit sur la pandémie », pour la levée des secrets entourant la propriété intellectuelle des brevets, afin que les vaccins et traitements anti-COVID-19 soient des biens communs de l'humanité.

Un million de signatures sont nécessaires pour obliger les autorités européennes à légiférer : [signez la pétition](#)



En Bref N°557 du 2 mars 2021